



Modulation du temps de travail dans l'Aide à domicile

Objectifs

- **Connaître les dispositions légales et conventionnelles qui régissent le secteur de l'aide à domicile sur la durée du travail pour pouvoir élaborer les plannings des salariés prestataires conformes à la légalité.**
- **Mettre en place et gérer la modulation du temps de travail tel qu'il a été conçu par l'accord du 30 Mars 2006.**
- **Connaître les assouplissements apportés par la loi du 20 août 2008 qui permet, via la négociation d'entreprise, d'organiser le travail au plus près des besoins de l'établissement.**

Programme

- **Le cadre juridique de la durée et aménagement du temps de travail dans la branche de l'aide à domicile**
 - Définition du temps de travail effectif : les périodes exclues, Les équivalences, les astreintes
 - La durée quotidienne, Le repos quotidien, La durée hebdomadaire, Le repos hebdomadaire
- **La modulation du temps de travail**
 - Le cadre de la mise en œuvre
 - Les dispositions communes aux temps pleins et aux temps partiels
 - Les dispositions spécifiques aux temps pleins et aux temps partiels
 - Les règles de calcul de la durée annuelle du travail effectif et rémunéré,
 - Les règles de gestion et de suivi des plannings de travail (les différentes absences)
 - Les outils de suivi à mettre en place (les soldes positifs, les soldes négatifs et les sorties en cours de période)

Durée :
1 jour – 7 heures

Public :
Cadres de direction, responsables ressources humaines, tout salarié ayant en charge la gestion des contrats de travail.

Prérequis : Aucun

Groupe : 12 personnes maximum

Méthodes pédagogiques :

- Exposés
- Etude de cas
- Support de vidéo projection et/ou liens remis

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de la formation

⚠ Ce document n'est pas contractuel !

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.